

---

# Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2012

## Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

## Divers

- ✓ **Mise en réseau ordinateurs école** : L'installation des ordinateurs offerts par Darty à l'école est réalisée, la mise en réseau doit être effectuée par le Centre d'Appui et de Ressources Multimedia prochainement.
- ✓ **Motion horaires TER** : M. le Maire confirme qu'un courrier a été envoyé à M. BODIN, Président de la Région Centre. Il informe également les élus que M. GERMAIN, sénateur-maire de Tours, et M. ROIRON, maire de Langeais, ont fait réponse au courrier adressé antérieurement.

## Diagnostic Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire

Le SIEIL a procédé à un diagnostic de l'éclairage public des communes préalablement à sa prise de compétence de cette mission. La mise à niveau nécessaire pour Villeperdue s'élève à 31 000 €. Le SIEIL élabore une convention ; la participation communale pourrait être de 0,40 €HT/habitant/an à laquelle s'ajoutera un coût de l'ordre de 16,50-17,00 €HT/point lumineux. M. le Maire souhaite approfondir ce dossier avant de décider du transfert de compétence de la commune vers le SIEIL.

## Budget-Finances

**Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** : M. le Maire fait le point sur les dépenses concernant les procédures de révisions-modifications du PLU qui se sont élevées à 8 379,86 € TTC et la recette y afférent, à savoir 500 € versés fin 2011 au titre de la DGD.

**Fonds de Compensation de la TVA** : M. le Maire informe les élus que les recettes encaissées en 2012 au titre du FC TVA portant sur les dépenses 2010 s'élèvent à :

- 55 449,66 € pour le budget général
- 1 327,74 € pour le budget assainissement

**Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural** : Le Conseil Municipal est informé qu'une aide d'un montant de 9 524 € a été attribuée à la commune au titre du FDACR 2012.

**Don M. et Mme d'ESPOUS** : M. le Maire fait état du don d'une somme de 1000 € de la part de M. et Mme d'ESPOUS lors du mariage de leur fille Olivia. Cette somme sera utilisée pour financer des achats au profit de la Bibliothèque municipale Lucien Brossard. Les élus acceptent ce don.

**Achat matériel et régularisation budgétaire** : M. le Maire rappelle aux élus qu'il s'avère nécessaire de procéder au remplacement du photocopieur de l'école pour lequel la société Konica Minolta ne dispose plus de pièces nécessaires à son entretien. Sur les 2 offres de prestataire reçues, celle de BMS qui fournit 2 copieurs neufs et reprend le copieur actuel de la Mairie, offre la mieux-disante, est retenue pour un montant de 4 630 € et un coût de maintenance de 1 500 € annuel. Pour ce faire, les élus acceptent à l'unanimité la régularisation budgétaire nécessaire.

**Charges locatives et rectification :** Pour faire suite à une remarque faite lors d'une précédente séance et après vérifications, il s'est avéré qu'une erreur de reprise de chiffre a été constatée dans le calcul des charges locatives 2012 pour les LL1, LL2 et LL3. Les élus décident de régulariser cette situation.

**Annulation créance assainissement :** M. le Maire propose d'examiner cette demande de la Trésorerie lors d'une prochaine séance.

### Travaux communaux

**Station d'épuration et demande de fonds de concours à la communauté de communes :** Les élus décident de solliciter le concours financier de la Communauté de Communes, au titre du Fonds de Concours 3<sup>ème</sup> génération, pour le projet de construction de la future station d'épuration.

**Station d'épuration et subvention du Département :** M. le Maire informe les élus que la subvention pour la construction de la station d'épuration accordée par le Conseil général d'Indre et Loire est de 179 453,77 € soit 17,90 % du montant subventionnable retenu s'élevant à 1 002 535 €.

**Station d'épuration et dévolution des missions annexes :** M. le Maire signale aux élus que pour les travaux de construction de la future station d'épuration, il s'avère nécessaire de s'adjoindre les services de cabinets habilités pour les missions suivantes de coordination géotechnique, de coordination SPS et de contrôle technique. Suite à la consultation auprès de 4 entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sans publicité, les sociétés les mieux-disantes suivantes ont été retenues, à l'unanimité, par les élus :

- ✓ ETI Environnement pour la mission de coordination géotechnique pour un montant de 4 160 €HT ;
- ✓ SOCOTEC pour la mission de coordination SPS pour un montant de 2 940 €HT ;
- ✓ DEKRA pour la mission de contrôle technique pour un montant de 8 683,25 €HT.

**Projet d'aménagement sécurité et cheminement piéton chemin de la Gentillierie :** Lors de la réunion avec les riverains de ce secteur, la problématique du rétrécissement de chaussée dû aux aménagements sécurité a été abordée. Une circulation par alternat sera préconisée. Des places de stationnement seront créées de part et d'autre de la chaussée. Cette impasse fera l'objet d'une zone à 30 km/h. Le miroir placé à l'entrée de cette voie sera changé. Le début des travaux est programmé pour début juin.

**Eau potable et chemin de la Gentillierie :** La canalisation d'eau potable sur ce secteur est à renforcer. Par ailleurs, l'actuelle est implantée en terrains privés et son déplacement doit être envisagé. La pose d'un poteau incendie pourrait également être fait. Un devis de VEOLIA est toujours en attente et les travaux à effectuer devront l'être avant le début des travaux de voirie. Au vu des délais courts, les élus acceptent que M. le Maire prenne une décision en fonction du devis proposé par VEOLIA.

### **Travaux de busage :**

- ✓ **Réunion au Bry :** Les élus ont rencontré les riverains sur place afin d'évoquer notamment les travaux de busage nécessaires pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Un reprofilage et un nouveau busage sont envisagés. Un devis est en attente.
- ✓ **Les coutants :** Suite à la rencontre avec l'entreprise COLAS (travaux de voirie la Gentillierie et les Coutants), le busage de ce secteur pourrait être réalisé dès de cette année.

**Subvention périmètres de protection forage 3 :** M. le Maire informe les élus que la subvention accordée pour les périmètres de protection du forage 3 par le Conseil général d'Indre et Loire est de 4 800 €, soit 20% du montant subventionnable retenu s'élevant à 24 000 €, et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 14 352 €.

**Cimetière et règlement :** Contrairement à la décision du conseil municipal du 30 mars dernier, M. le Maire précise que ce dossier nécessite une réunion de travail spécifique et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Réhabilitation des Logements Locatifs impasse du vieux bourg :** L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des LL1 a été demandée au PACT 37. L'offre, pour cette prestation, sera présentée lors du prochain conseil municipal.

### **Urbanisme**

**Rétrocession voirie et espaces publics lotissement La Varenne :** Après rappel des problématiques de ce dossier, les élus acceptent, à l'unanimité, la rétrocession des voiries, réseaux, espaces verts, espaces publics et petites parcelles dépendantes du lotissement de la Varenne dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL DIAGONALE (lotisseur) à la commune moyennant le prix de 1 €.

La soulte déposée à l'étude de Maître NEEL-LUSSEAU financera le coût des travaux nécessaires au parfait achèvement de ces voiries, réseaux et espaces publics, ainsi que les frais notariés et les honoraires du maître d'œuvre.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) :** Le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 3 Place du Monument ainsi que sur le terrain et la maison sis 8bis Rue des Margallières qui font l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

**Maison « PASQUEREAU » :** Les élus décident de demander une estimation des domaines pour le terrain et la maison sis 5 rue du Vieux Bourg, maison qui est actuellement en vente au prix de 120 000 €.

### **Réunions à venir**

- |  |   |
|--|---|
| • Commission maisons fleuries et illuminations | <b>Mardi 22 mai à 17h00</b> à la mairie         |
| • Commission communication                     | <b>Jeudi 24 mai à 18h00</b> à la mairie         |
| • Elections législatives                       | <b>Dimanche 10 et 17 juin</b> à la mairie       |
| • Conseil d'école                              | <b>Mardi 12 juin à 18h30</b> à la mairie        |
| • Fête de l'école                              | <b>Vendredi 29 juin</b> (heure et lieu à venir) |
| • Prochain CM                                  | <b>Vendredi 29 juin à 20h30</b> à la mairie     |
| • Fête nationale                               | <b>Samedi 14 juillet</b>                        |

### **Questions diverses**

1. **Remplacement agent Agence Postale Communale :** M. le Maire informe les élus que La Poste souhaite former des étudiants pour remplacer les agents des agences postales communales pendant leur congé d'été.
2. **Situation du personnel communal :** M. Francis MARTINEZ est toujours en arrêt maladie. M. Charly CHEVARD est en congé maladie actuellement et a demandé une disponibilité de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet. M. Claude DORRIERE a été recruté, en urgence dans la cadre d'un CAE, pour palier à ces défections.
3. Mme et M. Arlette et Raymond DUCHENE convient les élus à la cérémonie de mariage de leur fils David avec Cécile ARPINO.
4. Mme Françoise DURAND et sa famille remercient les élus de leur témoignage de sympathie lors du décès de M. René DURAND.
5. Les élus notent une qualité médiocre des couleurs des photos du bulletin communal 2012 : ce point sera à étudier lors d'une prochaine édition.

***Le secrétaire de séance***